



Licence 2 & 3

Voici les procédures d'inscriptions pour les 2^e et 3^e année de Licence

Réorientation depuis une autre filière

Étape 1 : Candidature

Saisie en ligne de vos coordonnées personnelles, de votre cursus, puis choix d'une ou plusieurs formations sur l'application [eCandidat](#).

Périodes de campagne de candidature en L2 par diplôme

UFR ALC

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L2 Archéologie	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Arts Plastiques	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Arts Spectacle Études Cinématographiques	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Arts du Spectacle Études Théâtrales	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Histoire de l'Art	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Musicologie : Musique, Humanités, Technologie	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 Musicologie : Musique, Humanités, Technologie (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Musicologie : Techniques et Pratiques Musicales	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 Musicologie : Techniques et Pratiques Musicales (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Arts du Spectacle Métier d'Acteur	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Humanité parcours Culture Classique et Modernité Européenne	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Information-Communication	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Lettres français pour le professorat des écoles	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Lettres français pour le professorat des écoles (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Lettres parcours Littératures et langue : transmission, création	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Lettres parcours Littératures et langue : transmission, création (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Lettres parcours Métiers du livre	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Lettres parcours Métiers du livre - EAD (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

UFR Langues

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L2 LEA Commerce International Anglais-Allemand	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LEA Commerce International Anglais-Allemand (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LEA Commerce International Anglais-Espagnol	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LEA Commerce International Anglais-Espagnol (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

L2 LEA Commerce International Anglais-Espagnol (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LEA Commerce International Anglais-Italien	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LEA Commerce International Anglais-Italien (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LEA Commerce International Anglais-Portugais	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LEA Commerce International Anglais-Portugais (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LEA St-Brieuc	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LEA St-Brieuc (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Allemand	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Allemand (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Espagnol	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Espagnol (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Italien	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Italien (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Allemand	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Allemand (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Anglais	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Anglais (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Anglais (enseignement à distance)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Anglais (enseignement à distance - 2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Breton	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Breton (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Breton (enseignement à distance)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Breton (enseignement à distance - 2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Espagnol	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Espagnol (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Espagnol (enseignement à distance)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Espagnol (enseignement à distance - 2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Etudes arabes	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Etudes arabes (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Etudes chinoises	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Etudes chinoises (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Italien	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Italien (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Portugais	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 LLCER Portugais (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 LLCER Russe	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

UFR Sciences Humaines

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L2 Psychologie - Présentiel	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 Sciences de l'éducation et de la formation	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 Sciences de l'éducation et de la formation (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Sociologie	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Sociologie (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

UFR Sciences Sociales

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L2 Administration Économique et Sociale (site de Rennes)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Administration Économique et Sociale (site de Saint Brieuc)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Administration Économique et Sociale (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Géographie et Aménagement : Aménagement	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Géographie et Aménagement : Aménagement (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Géographie et Aménagement : Environnement	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Géographie et Aménagement : Environnement (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Géographie et Aménagement : Géographie	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Géographie et Aménagement : Géographie (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Histoire (site de Rennes)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Histoire (site de Saint-Brieuc)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 Histoire (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L2 MIASHS Sciences des données et ingénierie numérique	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

UFR STAPS

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L2 STAPS Activités Physiques Adaptée Santé (site de Rennes)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 STAPS Activités Physiques Adaptée Santé (site de St-Brieuc)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 STAPS Entraînement sportif	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 STAPS Ergonomie du sport performance motrice	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 STAPS Management du sport	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 STAPS Éducation et Motricité (site de Rennes)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L2 STAPS Éducation et Motricité (site de St-Brieuc)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024

Périodes de campagne de candidature en L3 par diplôme

UFR ALC

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L3 Archéologie	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Arts Plastiques	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Arts Spectacle Études Cinématographiques	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Arts du Spectacle Études Théâtrales	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Histoire de l' Art	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Musicologie : Musique, Humanités, Technologie	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 Musicologie : Musique, Humanités, Technologie (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Musicologie : Techniques et Pratiques Musicales	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 Musicologie : Techniques et Pratiques Musicales (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Arts du Spectacle Métier d'Acteur	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Humanité parcours Culture Classique et Modernité Européenne	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Information-Communication	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Lettres français pour le prof. des écoles	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Lettres français pour le professorat des écoles (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Lettres parcours Littératures et langue : transmission, création	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Lettres parcours Littératures et langue : transmission, création (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Lettres parcours Métiers du livre	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Lettres parcours Métiers du livre - (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

UFR Langues

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L3 LLCER Allemand	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Allemand (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LEA Commerce International Anglais-Allemand	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LEA Commerce International Anglais-Allemand (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LEA Commerce International Anglais-Espagnol	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LEA Commerce International Anglais-Espagnol (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LEA Commerce International Anglais-Italien	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LEA Commerce International Anglais-Italien (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LEA Commerce International Anglais-Portugais	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LEA Commerce International Anglais-Portugais (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LEA St-Brieuc	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LEA St-Brieuc (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Allemand	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Allemand (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Espagnol	Du 13/02/2024 au 05/03/2024

L3 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Espagnol	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Espagnol (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Italien	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LEA Traduction et Communication Multilingue Anglais-Italien (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Anglais	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Anglais (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Anglais (enseignement à distance)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Anglais (enseignement à distance - 2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Breton	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Breton (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Breton (enseignement à distance)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Breton (enseignement à distance - 2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Espagnol	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Espagnol (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Espagnol (enseignement à distance)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Espagnol (enseignement à distance - 2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Etudes arabes	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Etudes arabes (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Etudes chinoises	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Etudes chinoises (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Italien	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Italien (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Portugais	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 LLCER Portugais (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 LLCER Russe	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

UFR Sciences Humaines

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L3 Psychologie - Présentiel	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 Sciences de l'éducation et de la formation	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 Sciences de l'éducation et de la formation (2 ^e campagne)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Sociologie (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Sociologie - Présentiel	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

UFR Sciences Sociales

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L3 Histoire Sciences Historiques (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Histoire Sciences Politiques (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

L3 Histoire Sciences Politiques (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 AES Administration générale et territoriale (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 AES Adminsitration Générale et Territoriale (site de Rennes)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 AES Gestion et Administration des Entreprises (site de Saint Brieuc)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 AES Management des Organisations (site de Rennes)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 AES Management des Organisations (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 AES Ressources Humaines (site de Rennes)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 AES Ressources Humaines (EAD)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Géographie et Aménagement : Aménagement	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Géographie et Aménagement : Aménagement (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Géographie et Aménagement : Environnement	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Géographie et Aménagement : Environnement (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Géographie et Aménagement : Géographie	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Géographie et Aménagement : Géographie (enseignement à distance)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Histoire : Histoire, Territoires et Patrimoine (site de Saint-Brieuc)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Histoire Sciences Historiques (site Rennes)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 Histoire Sciences Politiques (site de Rennes)	Du 17/04/2024 au 13/05/2024
L3 MIASHS Sciences des données et ingénierie numérique	Du 17/04/2024 au 13/05/2024

UFR STAPS

Diplôme	Dates de campagnes 2024
L3 STAPS Activités Physiques Adaptée Santé (site de Rennes)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 STAPS Activités Physiques Adaptée Santé (site de St-Brieuc)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 STAPS entrainement sportif	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 STAPS ergonomie du sport performance motrice	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 STAPS management du sport	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 STAPS Éducation et Motricité (site de St-Brieuc)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024
L3 STAPS Éducation et Motricité (site de Rennes)	Du 13/02/2024 au 05/03/2024

Conditions d'accès

Pré-analyse de votre dossier dans les semaines qui suivent votre dépôt de candidature en ligne :

- accès de plein droit si vous avez validé le niveau inférieur ;
- sinon, possibilité d'accès par **validation de votre cursus et de votre expérience** : uniquement dans ce cas, envoi de votre dossier imprimé accompagné des pièces justificatives demandées.

Réorientation conditionnée par la validation de la L1 et la validation sans compensation de la mineure de découverte à chacun des semestres de la filière envisagée pour les mentions : Sociologie, Sciences de l'éducation, Arts plastiques, Arts du spectacle, Information-Communication, Histoire de l'art, Humanités, Géographie, Histoire, AES, Philosophie (Rennes 1), LLCER parcours Italien, parcours Espagnol, parcours Portugais.

Pour l'année 2023-2024, le passage en licence 2 correspondant à la discipline de la mineure de découverte est possible si la licence 1 est acquise en session 1 ou

en session 2 ; et si la mineure de découverte est acquise sans compensation, aux deux semestres, en session 1. Dans le cas où la mineure a également été neutralisée en session 1 pour le second semestre, seule la validation de la mineure au premier semestre sera prise en compte.

Réorientation conditionnée par le suivi de la mineure correspondante à la filière envisagée et à l'obtention de la licence 1 pour les mentions : Lettres et LLCER parcours Allemand.

Les étudiant·es intéressé·es doivent déposer leur demande, accompagnée de leur relevé de notes, auprès de leur scolarité de réorientation.

Analyse de la candidature

Vous recevrez une Information personnalisée sur le traitement de votre dossier par envoi de courriels :

- accusé réception de vos vœux,
- résultat de la préanalyse,
- réception de votre dossier en cas d'accès par validation,
- décision de la commission de recrutement,

Confirmation

Confirmation obligatoire en ligne de votre inscription à une formation de l'université ou renonciation via l'application [Candidatures](#).

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir de mai 2024, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si [vous êtes exonéré·e ou non](#).

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](#).

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

1^{re} inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut d'étudiant·e et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions sont **ouvertes du *dates à venir***.

[Accédez à l'application de première inscription en ligne](#) à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étudiant·e·s inscrit·e·s à Rennes 2 précédemment

Les inscriptions sont **ouvertes du *dates à venir***.

[Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne](#).

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le [portail étudiant](#), en suivant le bouton "[Tous les outils](#)" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Semestre 1

Inscription aux enseignements **du *dates à venir***.

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier jusqu'au ***dates à venir*** :

- à leur scolarité de département (en plus du dossier d'inscription administrative) ;
- à la scolarité des Unités d'enseignements en langue (UEL), bureau L273.

Semestre 2

Inscription aux enseignements **du *dates à venir***.

Cas spécifique des formations de licence AES, LEA, MIASHS et STAPS

Les étudiant·es inscrit·es en AES, LEA, MIASHS devront procéder à leur inscription aux enseignements annuelle **du *dates à venir***.

Les étudiant·es inscrit·es en STAPS devront procéder à leur inscription aux enseignements annuelle du ***dates à venir*** au terme de leur inscription administrative.

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiant·e est autorisé·e à se présenter aux examens.

La validation de l'inscription aux enseignements de Licence 2 et Licence 3 est semestrielle

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Formation à distance

Étape 1 : Demande d'admission sur "eCandidat"

Si vous étiez **inscrit·e à Rennes 2 entre 2021 et 2023** et que vous vous **réinscrivez au même diplôme**, vous n'êtes pas concerné·e par la demande d'admission, vous devez procéder directement à l'inscription.

Si vous souhaitez **suivre un double cursus interne à Rennes 2** (inscription assidu·e + cursus supplémentaire à distance - hors psychologie), vous n'êtes pas concerné·e par cette étape (**sauf en cas de demande de validation des acquis**).

Le calendrier des périodes de demande d'admission en enseignement à distance pour l'année 2024-2025 sera disponible prochainement **sur la page d'accueil de la plateforme e-candidat**.

La rubrique "Offre de Formation" d'e-candidat permet de prendre connaissance des campagnes en cours ou à venir en consultant les informations disponibles sous l'onglet "SUP-CED (enseignement à distance)"

Téléchargez le [guide de candidature](#).

Effectuez votre demande d'admission sur l'application dédiée "**eCandidat**".

Vous devez obligatoirement vous munir de votre identifiant national étudiant (INE) si, à compter de 1995:

1. Vous avez obtenu le baccalauréat français
2. Vous avez été inscrit·e en université française

Le cas échéant, n'hésitez pas à solliciter ce numéro auprès de la scolarité ayant géré le cursus concerné.

Vous pouvez déposer une candidature uniquement durant les périodes d'ouverture des campagnes d'admission prévues par le calendrier.

En cas d'avis favorable, vous devrez obligatoirement confirmer votre vœu de formation en respectant les délais indiqués afin de pouvoir procéder à l'inscription à compter du mois de juillet.

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir de mai 2024, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si **vous êtes exonéré·e ou non**.

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](https://cvec.etudiant.gouv.fr).

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

1^{re} inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut d'étudiant·e et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions sont **ouvertes du dates à venir**.

[Accédez à l'application de première inscription en ligne](#) à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étudiant·e·s inscrit·e·s à Rennes 2 précédemment

Les inscriptions sont **ouvertes du dates à venir**.

[Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne](#).

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription est nécessaire pour pouvoir vous présenter aux examens et faire vos choix d'options. Vous effectuez les démarches en ligne pour les deux semestres **entre le dates à venir** via le [portail étudiant](#), en suivant le bouton "**Tous les outils**".

Si vous avez soumis ou souhaitez soumettre un dossier de demande de dispense d'enseignement(s), vous devez dans un premier temps réaliser votre inscription aux enseignements sans tenir compte du résultat de cette demande. La scolarité de votre département interviendra dans un second temps pour régulariser votre dossier, le cas échéant, si une ou plusieurs dispense(s) d'enseignement vous est/sont accordée(s).

Étape 4 : Règlement des frais liés à l'enseignement à distance

Courant septembre-octobre si vous avez reçu votre carte d'étudiante, vous vous acquittez du montant des frais liés à l'enseignement à distance (le cas échéant, vous vérifiez que l'exonération a bien été prise en compte).

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'étudiante, merci de vous reporter aux indications dans la partie "Inscription Administrative".

[Accédez au module de paiement.](#)

Procédure : Après avoir vérifié et validé votre contrat pédagogique, vous réglez par carte bancaire.

Après le paiement en ligne, le délai de traitement est d'environ 7 à 10 jours ouvrés. Les accès aux cours en ligne seront ouverts progressivement et par ordre chronologique après vérification des dossiers d'inscription par nos services. Seules les personnes ayant réalisé complètement les démarches (inscription + règlement des frais) se verront ouvrir l'accès à la plateforme de cours à distance à compter du 3^e week-end de septembre.

Rentrée universitaire

Toutes les informations concernant la rentrée universitaire seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Reprise d'étude

Vous êtes dans une démarche de reprises d'études, et/ou vous devez justifier de votre assiduité en formation à un tiers qui finance votre formation ou vous indemnise durant cette période, vous devez prendre contact avec le Service Formation Continue et Alternance (SFCA) en parallèle de cette candidature à l'université. De plus, si vous n'avez pas le diplôme requis pour entrer dans l'année de formation souhaitée, vous devrez joindre à votre candidature un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) à retirer auprès du pôle validation des acquis du SFCA.

Informations et contacts sur <https://sfca.service.univ-rennes2.fr/>

Étape 1 : Pré-inscription auprès de la scolarité

Inscrivez-vous sur l'application dédiée "[eCandidat](#)".

Vous ne pouvez déposer une candidature que dans la période d'ouverture de la campagne de candidature de votre formation.

- **Période de candidature : du 13 février au 05 mars 2024**

Pensez à valider votre inscription, en cas d'avis favorable, sur l'application "[eCandidat](#)" après la date de publication des résultats de candidatures.

Après validation de votre inscription, vous recevrez un mail récapitulatif des démarches à faire (paiement des droits d'inscriptions universitaires).

Étape 2 : Inscription administrative

Remplissez le [dossier d'inscription stagiaire de la formation continue](#), à retourner à la scolarité d'UFR concernée **au plus tard le *dates à venir***.

Payez les [frais de formation en fonction de votre situation](#).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le [portail étudiant](#), en suivant le bouton "[Tous les outils](#)" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiant·e est autorisé·e à se présenter aux examens.

La validation de l'inscription aux enseignements de Licence 2 et Licence 3 est semestrielle.

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Étudiant·e·s internation·ales·aux résidant en France ou à l'étranger dans un pays sans Campus France (hors échanges et hors EEE)

Étape 1 : Candidature

- **Période de candidature : du 13 février au 05 mars 2024**

Saisie en ligne de vos coordonnées personnelles, de votre cursus, puis choix d'une ou plusieurs formations sur l'application [eCandidat](#).

Conditions d'accès

Préanalyse de votre dossier dans les semaines qui suivent votre dépôt de candidature en ligne :

Les candidats doivent soit, saisir une candidature en ligne et compléter un dossier, soit retirer un dossier auprès de la scolarité de l'Unités de Formation et de Recherche (UFR) dont dépend l'enseignement, le compléter, puis le retourner à l'UFR. Ils seront éventuellement convoqués à un examen et/ou un entretien en mai, juin ou juillet.

Analyse de la candidature

Vous recevrez une Information personnalisée sur le traitement de votre dossier par envoi de courriels :

- accusé réception de vos vœux,
- résultat de la préanalyse,
- réception de votre dossier en cas d'accès par validation,
- décision de la commission de recrutement,
- convocation à un examen écrit et/ou à un entretien.

Confirmation

Confirmation obligatoire en ligne de votre inscription à une formation de l'université ou renonciation via l'application [eCandidat](#).

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l’université, à partir de mai 2024, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si [vous êtes exonéré-e ou non](#).

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](#).

Lors de votre inscription à l’université, vous devrez fournir une **attestation d'acquiescement ou d’exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut d'étudiant·e et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions sont **ouvertes du *dates à venir***.

[Accédez à l'application de première inscription en ligne](#) à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d’activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à [assistance-inscriptions\[at\]univ-rennes2.fr](#) ([assistance-inscriptions\[at\]univ-rennes2\[dot\]fr](#)).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le [portail étudiant](#), en suivant le bouton "[Tous les outils](#)" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Semestre 1

Inscription aux enseignements **du *dates à venir***.

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier jusqu'au ***dates à venir*** :

- à leur scolarité de département (en plus du dossier d’inscription administrative) ;
- à la scolarité des Unités d'enseignements en langue (UEL), bureau L273.

Semestre 2

Inscription aux enseignements **du *dates à venir***.

Cas spécifique des formations de licence AES, LEA, MIASHS et STAPS

Les étudiant·es inscrit·es en AES, LEA, MIASHS devront procéder à leur inscription aux enseignements annuelle **du *dates à venir***.

Les étudiant·es inscrit·es en STAPS devront procéder à leur inscription aux enseignements annuelle **du *dates à venir*** au terme de leur inscription administrative.

Étape 4 : Validation de l’inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l’étudiant·e est autorisé·e à se présenter aux examens.

La validation de l’inscription aux enseignements de Licence 2 et Licence 3 est semestrielle

À défaut de validation, l’inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l’état.

Étudiant·e·s internation·ales·aux résidant à l'étranger dans un pays avec Campus France (hors échanges et hors EEE)

Étape 1 : Candidature

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, des **Centres pour Études en France (CEF)** ont été mis en place dans certains pays pour faciliter les démarches administratives des futurs étudiants.

Pays adhérents à la procédure CEF :

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili,

Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Vous devez vous connecter **à partir du 1^{er} novembre 2023** et **avant la date limite du 15 décembre 2023** sur le site internet de votre pays de résidence ("nomdupays".campusfrance.org) puis suivre les indications affichées.

Niveau de Français requis

Les critères de niveau de français appliqués par l'université Rennes 2 sont les suivants :

- Diplôme Universitaire d'Études Françaises : niveau B2 avec une note minimale de 14/20
- TCF : un niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et le passage de l'expression écrite facultative (note minimale 14/20)
- TCF DAP : niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et une note minimale de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite
- DELF B2 : score global minimum de 70/100

Cas de dispense

- les ressortissants des Etats où le français est langue officielle à titre exclusif : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Monaco, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo ;
- les résidents d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif titulaires d'un diplôme (diplôme de fin d'études secondaires, licence ou master) d'un pays où le français est langue officiel à titre exclusif ;
- les candidats ressortissants ou résidents d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires et supérieures se sont déroulées en français : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu ;
- les candidats titulaires ou futurs titulaires d'une licence ou d'un master dans une université française.

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir de mai 2024, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si [vous êtes exonéré-e ou non](#).

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](https://cvec.etudiant.gouv.fr).

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Si votre candidature est acceptée, vous devrez apporter, au moment de votre inscription administrative, les originaux de vos diplômes et leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté.

Une fois arrivés en France, vous devez vous présenter à l'Espace Accompagnement Etudiant (bâtiment Présidence - 2^e étage) pour effectuer la vérification de votre dossier et débiter votre inscription administrative (via un dossier papier) avant le 30 septembre 2024.

Dans le cas de visa délivré tardivement, mais avant le 30 septembre, un délai est accordé aux étudiants qui auront jusqu'au 14 octobre 2024 pour se présenter à leur scolarité d'UFR.